

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2025

Le lundi 5 mai 2025 à 20h00 s'est tenu au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance régulière du conseil sous la présidence de monsieur Rogatien Boulianne, maire suppléant.

Étaient présents et formaient quorum, madame Anny-Pier Routhier, messieurs, Pierre Boudreault, Michel Chiasson, Berthold Allard et Claude Kenty. Madame Denise Lamontagne était absente.

Était également présent monsieur Sébastien Desrosiers, directeur général, greffier-trésorier.

25.05.060 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Anny-Pier, **et accepté à l'unanimité**, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

25.05.061 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

Il est proposé par monsieur Claude Kenty d'exempter le conseil de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et de l'accepter avec les corrections suivantes :

- Coquille dans le titre de la résolution **25.04.048**;
- Montant octroyé aux Fêtes d'été par le fond de ruralité étant de **3 000\$** au lieu de **4 000\$**.

Accepté à l'unanimité.

25.05.062 LISTE DES COMPTES – LISTE NO 4 – AVRIL 2025

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson,

D'entériner la liste de comptes numéro 4, avril 2025, au montant total de **132 520.13\$**, démontrant une liste des comptes payés au montant de **36 075.78\$**, une liste des salaires payés au montant de **23 119.68\$** une liste des comptes à payer au montant de **73 324.67\$** et d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à payer les comptes.

Adopté à l'unanimité.

25.05.063 CORRESPONDANCE

- a) **Il est proposé par** monsieur Berthold Allard d'accepter de louer les jeux gonflables de la municipalité au Farwes'ival au montant de 150\$ chacun tel que prévu dans le règlement de taxation 2025. **Accepté à l'unanimité.**
- b) **Il est proposé par** monsieur Michel Chiasson d'offrir une commandite au montant de **200\$** à la Communauté Chrétienne dans le cadre de leur souper rassembleur. **Accepté à l'unanimité.**

**25.05.064 MUTUALISATION EN URBANISME – CONFIRMATION
D'INTENTION**

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc a affirmé en novembre dernier par la résolution **#24.11.140** son désir de joindre la mutualisation proposée par La Régie le Géant, ce avec 5 autres municipalités.

Attendu que la Régie le Géant demande au conseil municipal de confirmer son intention de joindre la mutualisation.

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson,
Et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général à transmettre à la Régie le Géant la confirmation du conseil de joindre la mutualisation et de transmettre une résolution en ce sens.

25.05.065 AMENDEMENT RÉSOLUTION #25.02.026 VENTE TERRAIN #4

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault,

D'amender la résolution **#25.02.026** vente du terrain #4 Philippe Galarneau et Tanya-Mélie Dumais-Michaud afin d'ajouter monsieur Rogatien Boulianne, maire suppléant, signataire pour tous les documents relatifs à cette vente.

Accepté à l'unanimité.

**25.05.066 DÉCLARATION D'UN CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX
– ADHARA (RÈGLEMENT S.Q. 17-04)**

Attendu Que qu'une évaluation de dangerosité a été demandé à la suite d'un évènement dans la cour arrière du propriétaire où son chien Adhara, Berger Allemand femelle stérilisée âgé de 4 ans, aurait sauté sur une citoyenne alors qu'elle avait le dos tourné avec son chien dans les bras. La victime aurait porté plainte et un rapport de police a été délivré.

Considérant qu'un rapport de consultation a été produit par le Dre Marie-Josée Guy, No. 3996, faisant état de recommandations.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Claude Kenty,
et résolu unanimement :

Que le conseil municipal déclare le chien Adhara, appartenant à Mme Émilie Vallière, résidente du 253 Principal, potentiellement dangereux.

Que le conseil municipal entérine les recommandations du Dre Marie-Josée Guy dans son rapport du 14 mars 2025 soient :

- Augmentez la distance entre le chien et ce qui déclenche sa réactivité. Le maintenir dans sa zone de confort facilitera son apprentissage;
- Évitez toutes les situations à haut risque de déclencher son seuil de réactivité. Par exemple, privilégiez les lieux avec peu de piétons/chiens pour la promenade pour travailler sur sa réactivité et abstenez-vous de fréquenter les lieux bondés;
- Dans l'impossibilité d'éviter les situations qui peuvent déclencher sa réactivité, faites porter une muselière panier à votre chien;
- Restez attentif au langage corporel, particulièrement aux signaux précédant une réaction de réactivité ;
- Port du harnais à attache frontal ou du licou lors de sorties. Utilisez une laisse d'une longueur maximale de 1.85 m;

- Travailler avec un éducateur canin pour la mettre en contact avec des chiens de petite race et pour lui apprendre à rester calme à l'arrivée d'étranger¹. Même si elle ne veut pas infliger de blessure intentionnellement, un chien de ce poids qui saute sur les gens peut par inadvertance infliger des blessures.

25.05.067 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024

Attendu que le ministère des affaires municipales du Québec exige l'audit des états financiers des municipalités par une firme comptable accréditée.

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault,
Et résolu unanimement :

D'entériner les états financiers tel que présenté au conseil municipal par madame Anne-Marie Belisle de firme MNP.

D'autoriser le directeur général à déposer tel quel les états financiers au ministère des affaires municipales du Québec.

25.05.068 RECOMMANDATION DU CCU POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 344, RUE DEVIN

ATTENDU QUE les membres du CCU se sont réunis le 18 avril dernier et que ce dernier recommande le refus de la demande.

Il est proposé par monsieur Claude Kenty,
Et résolu unanimement :

QUE la demande de dérogation mineure soit refusée tel que les recommandations du CCU, soient :

- Refuser la construction d'un deuxième garage.
- Limiter la largeur de la porte de la remise à 6 pieds.

25.05.069 REQUÊTE DU DOMAINE DU RANCH AUPRÈS DE LA MRC de MARIA CHAPDELAIN ET DE DESTINATION LAC-ST-JEAN

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc considère que le trajet de « la route du lac » mise en place récemment par la MRC de Maria-Chapelaine via l'organisme Destination Lac-St-Jean causera préjudice aux commerces et aux attractions touristiques sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson,
Et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général à signer la requête du Domaine du Ranch au nom du conseil municipal.

25.05.070 AMENDEMENT RÉSOLUTION #25.02.024 RÈGLEMENT D'EMPRUNT #243-2022

Considérant les nouvelles informations à propose des finances de la municipalité pour donner suite au dépôt des états financier 2024.

¹Annexe 4 : Liste des éducateurs canines et comportementalistes vétérinaires

Il est proposé par monsieur Claude Kenty,
Et accepté à l'unanimité :

D'amender la résolution **#25.02.024** concernant le financement du règlement d'emprunt #243-2022 pour la réalisation des travaux de réfection des conduites phase 2.

D'autoriser le directeur général à abroger le règlement d'emprunt #243-2022 auprès du ministère des affaires municipales et de l'habitation.

25.05.071 VARIA

- a) Le conseil municipal mandate le directeur général de s'informer sur la réglementation municipale concernant l'aménagement de jardin sur la façade de terrain.
- b) Le conseil municipal mandate la mairesse de s'informer auprès de la MRC sur le choix du site du future écocentre secteur PAJ.
- c) Monsieur Michel Chiasson fait un retour sur le Gala des bénévoles.

25.05.072 PÉRIODE DE QUESTIONS;

Madame Marielle Lavoie nous parle de la petite cabane dans le parc intergénérationnel et se questionne sur la sécurité des enfants dans la rue Besson. M. Grenier pose des questions à propos de la réglementation sur les chiens.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h49, madame Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.
Accepté à l'unanimité.

Rogatien Boulianne,
Maire suppléant

Sébastien Desrosiers,
Directeur général, greffier-trésorier